

**CONSEIL MUNICIPAL****DU LUNDI 15 JANVIER 2024 A 18h00**

Le quinze janvier deux-mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Christophe ROUILLON, Maire.

Etaient présents : Christophe ROUILLON ; Catherine BABILLOT ; Arlette BOUVIER ; Catherine DESPIERRES ; Michel DUCHATELET ; Françoise FOUCAULT-NARBONNE ; Béatrice GRINDA ; Salima GUEDOUAR ; Pascal GUIBOUT ; Corinne GUITTON ; Gérard JOSSELINE ; Kurt KUNDE ; Didier LE BARS ; Dominique LE ROUX ; Fabrice LECOQ ; Christophe MASSE ; Daniel NAGARADJA ; Francine PANNIER ; Alain PECATTE ; Sandrine RABAULT-PLU ; François SERRAULT et Olivane VELANE.

Procurations : Nadège LARGEAU donne procuration à Didier LE BARS ; Madeleine SIOPATHIS donne procuration à Olivane VELANE.

Absents : Nicole CORREIA ; Jennifer GOSNET ; Louis GORLIER, Nouridine KALLAY.

Absents excusés : Nadège LARGEAU, Karine MESANGE et Madeleine SIOPATHIS.

Secrétaire de séance : Pascal GUIBOUT

Convocations et affichage : 09/01/2024

Conseillers en exercice : 29 **Conseillers présents** : 22 **Quorum** : 22/29 **Suffrages exprimés** : 24

2024-001 : DECISION MODIFICATIVE N°4

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Nom	Prénom	Pour	Contre	Abstention	Commentaire
ROUILLON	Christophe	X			
BABILLOT	Catherine	X			
BOUVIER	Arlette	X			
CORREIA	Nicole	ABSENTE			
DESPIERRES	Catherine	X			
DUCHATELET	Michel	X			
FOUCAULT-NARBONNE	Françoise	X			
GORLIER	Louis	ABSENT			
GOSNET	Jennifer	ABSENTE			
GRINDA	Béatrice	X			
GUÉDOUAR	Salima	X			
GUIBOUT	Pascal	X			
GUITTON	Corinne	X			
JOSELIN	Gérard	X			
KALLAY	Nourdine	ABSENT			
KUNDE	Kurt	X			
LARGEAU	Nadège	X			Par procuration
LE BARS	Didier	X			
LE ROUX	Dominique	X			
LECOQ	Fabrice	X			
MASSE	Christophe	X			
MESANGE	Karine	ABSENTE			
NAGARADJA	Daniel	X			
PANNIER	Francine	X			
PECATTE	Alain	X			
RABAUD-PLU	Sandrine	X			
SERRAULT	François	X			
SIOPATHIS	Madeleine	X			Par procuration
VELANE	Olivane	X			

2024-001 : DECISION MODIFICATIVE N°4

Cette Proposition de décision modificative n°4/2023 a pour principal objectif d'inscrire les crédits nécessaires suite aux décisions prises lors des dernières réunions des instances de la collectivité.

Les dépenses correspondantes sont financées par le redéploiement de crédits et/ou par l'inscription des financements correspondants.

Dans un souci de visibilité, la présente DM 4 s'articule autour des volets suivants :

➤ LE FONCTIONNEMENT

- Les dépenses
 - Electricité ;
 - Sortie d'un terrain vendu ;
 - Plus-value sur terrain vendu.

- Les recettes
 - Reprise des subventions d'investissement reçues en 2022.
 - Cession terrain

➤ L'INVESTISSEMENT

- Les dépenses
 - Reprise des subventions d'investissement reçues en 2022.

- Les recettes
 - Cession terrain.

Vu la commission finances, personnel, attractivité du territoire et développement du numérique en date du 8 janvier 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- ✓ **APPROUVE** la décision modificative n°4 ci-après.

Extrait certifié conforme
Coulaines, le 15 janvier 2024

Le Maire,

Christophe ROUILLOU



Le secrétaire de séance,

Pascal GUBOUT



DECISION MODIFICATIVE N° 4 /2023

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					TOTAL	Crédits nouveaux
OP	Fonction	Service	Article	Objet		
011	Charges à caractère général					1 964,00
	212	102	6061201	Energie - Electricité		1 964,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections					3 735,00
607	824	13	675	Valeurs comptables des immobilisations cédées		145,82
607	824	13	6761	Différences sur réalisations transférées en investis.		3 589,18
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					TOTAL	5 699,00
77	Produits exceptionnels					5 699,00
	01	1	775	Produits des cessions d'immobilisations		3 735,00
	01	1	777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat		1 964,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					TOTAL	Crédits nouveaux
OP	Fonction	Service	Article	Objet		
040	Opérations d'ordres de transferts entre sections					1 964,00
	01	1	13911	Subv. inv. actifs amort. - Etat et établissements nationaux		1 964,00
20	Immobilisations incorporelles					1 626,47
	020	13	2051	Concessions et droits similaires		1 626,47
21	Immobilisations corporelles					112 497,82
500	33	207	2135	Installat° générales, agencements, aménagements des construct°		305,99
568	020	13	2135	Installat° générales, agencements, aménagements des construct°		2 429,90
608	020	103	2152	Installations de voirie		99,36
	023	9	2152	Installations de voirie		400,80
	020	9	2152	Installations de voirie		267,60
531	020	14	21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		419,30
	822	603	21578	Autre matériel et outillage de voirie		68 657,76
548	823	608	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		1 013,52
678	020	14	2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		0,54
17	020	14	2182	Matériel de transport		5 676,78
538	020	14	2182	Matériel de transport		928,12
568	020	13	2183	Matériel de bureau et matériel informatique		151,58
566	321	209	2184	Mobilier		24 173,44
568	020	13	2184	Mobilier		1 162,81
	020	131	2184	Mobilier		790,93
488	412	220	2188	Autres immobilisations corporelles		1 294,16
529	212	108	2188	Autres immobilisations corporelles		2 394,69
572	411	216	2188	Autres immobilisations corporelles		511,38
80	421	407	2188	Autres immobilisations corporelles		1 819,16
23	Immob. en cours					-112 353,29
81	020	14	2313	Travaux divers		-143 284,53
679	823	608	2312	Agencements et aménagements de terrains		3 600,00
			237	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos incorporelles		27 331,24
RECETTES D'INVESTISSEMENT					TOTAL	3 735,00
21	Immob. Corporelles					145,82
607	824	103	2115	Terrains bâtis		145,82
040	Opérations d'ordres de transferts entre sections					3 589,18
607	824	13	192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		3 589,18

**CONSEIL MUNICIPAL****DU LUNDI 15 JANVIER 2024 A 18h00**

Le quinze janvier deux-mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Christophe ROUILLON, Maire.

Etaient présents : Christophe ROUILLON ; Catherine BABILLOT ; Arlette BOUVIER ; Catherine DESPIERRES ; Michel DUCHATELET ; Françoise FOUCAULT-NARBONNE ; Béatrice GRINDA ; Salima GUEDOUAR ; Pascal GUIBOUT ; Corinne GUITTON ; Gérard JOSSELIN ; Kurt KUNDE ; Didier LE BARS ; Dominique LE ROUX ; Fabrice LECOQ ; Christophe MASSE ; Daniel NAGARADJA ; Francine PANNIER ; Alain PECATTE ; Sandrine RABAULT-PLU ; François SERRAULT et Olivane VELANE.

Procurations : Nadège LARGEAU donne procuration à Didier LE BARS ; Madeleine SIOPATHIS donne procuration à Olivane VELANE.

Absents : Nicole CORREIA ; Jennifer GOSNET ; Louis GORLIER, Nouridine KALLAY.

Absents excusés : Nadège LARGEAU, Karine MESANGE et Madeleine SIOPATHIS.

Secrétaire de séance : Pascal GUIBOUT

Convocations et affichage : 09/01/2024

Conseillers en exercice : 29 **Conseillers présents** : 22 **Quorum** : 22/29 **Suffrages exprimés** : 24

2024-002 : NOMINATION DE 2 REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Nom	Prénom	Pour	Contre	Abstention	Commentaire
ROUILLON	Christophe	X			
BABILLOT	Catherine	X			
BOUVIER	Arlette	X			
CORREIA	Nicole	ABSENTE			
DESPIERRES	Catherine	X			
DUCHATELET	Michel	X			
FOUCAULT-NARBONNE	Françoise	X			
GORLIER	Louis	ABSENT			
GOSNET	Jennifer	ABSENTE			
GRINDA	Béatrice	X			
GUÉDOUAR	Salima	X			
GUIBOUT	Pascal	X			
GUITTON	Corinne	X			
JOSELIN	Gérard	X			
KALLAY	Nourdine	ABSENT			
KUNDE	Kurt	X			
LARGEAU	Nadège	X			Par procuration
LE BARS	Didier	X			
LE ROUX	Dominique	X			
LECOQ	Fabrice	X			
MASSE	Christophe	X			
MESANGE	Karine	ABSENTE			
NAGARADJA	Daniel	X			
PANNIER	Francine	X			
PECATTE	Alain	X			
RABAUD-PLU	Sandrine	X			
SERRAULT	François	X			
SIOPATHIS	Madeleine	X			Par procuration
VELANE	Olivane	X			

2024-002 : NOMINATION DE 2 REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)

Le Mans Métropole a institué lors de la séance du conseil communautaire du 16 novembre 2023 le régime de Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) au 1^{er} janvier 2024.

Lors de cette même séance a été voté la création d'une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) prévue par le IV de l'article 1069 nonies C du Code Général des Impôts.

Cette commission se réunit la première année d'application du régime de FPU et à chaque nouveau transfert de charges entre les communes et l'établissement public de coopération intercommunale. Le conseil communautaire a acté qu'elle serait composée d'un membre titulaire et d'un membre suppléant par commune membre.

Il est proposé de nommer comme représentant titulaire de la commune de Coulaines, Didier Le Bars, Adjoint aux Finances et comme représentant suppléant, Christophe Massé, Adjoint à l'Urbanisme.

Vu la commission finances, personnel, attractivité du territoire et développement du numérique en date du 8 janvier 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- ✓ **NOMME** comme représentant titulaire de la commune de Coulaines, Didier Le Bars, Adjoint aux Finances et comme représentant suppléant, Christophe Massé, Adjoint à l'Urbanisme.

Extrait certifié conforme
Coulaines, le 15 janvier 2024

Le Maire,


Christophe ROUILLON



Le secrétaire de séance,


Pascal GUIBOUT

